

COMPTE-RENDU DE REUNION

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Mars à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 27 février 2023

Membres en exercice : 44

Etaient présents : 23

Etaient absents : 14

Etaient excusés : 07

Pouvoirs : 01

Etaient excusés : M. LALOUX Arnaud ; Mme VOREUX Martine ; M. VANDEWORDE Christophe ; M. SAGOT Dominique ; M. TRUNET Pierre ; M. TRAVET Pierre-Edouard ; M. DUVAL Frédéric.

Etaient absents : M. JOURNE Fabien ; Mme REBILLEAU Nathalie ; M. TESTU Xavier ; M. VENIER Gérard ; M. MIRAMONT Dominique ; M. ROCHERAN Olivier ; M. HASENFRATZ Jean-Pierre ; M. CAULIER Christophe ; Mme RASSE Godleine ; M. LEMAIRE Maxime ; M. SELLIER Philippe ; M. POUILLY Gabriel ; M. BACQUET Bruno ; M. DELHAY André.

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022.

L'assemblée délibérante :

✓ **ADOpte** le compte-rendu de la réunion du 07/12/2022.

2 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022.

Après présentation du compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Trésorier.

Considérant que M. Fabien CARPENTIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du S.I.A.E.P. Région de Gueschart en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Libellé	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021		Opérations de l'exercice 2022		Résultat de clôture de l'exercice 2022	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		829 862 72	741 833 63	787 134 24		875 163 33
Section d'investissement		176 517 87	494 128 96	346 344 05		28 732 96
TOTAUX.....			1 235 962 59	1 133 478 29		

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 14 mars 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 875 163,33 €uros;
- un déficit d'exploitation de -----

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	173 175 00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	875 163 33
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2022	
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du virement à la section d'investissement • Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 	875 163 33
B) DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit à reporter	

4 – CREANCES ETEINTES

• Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en créances éteintes pour un montant total de 142,71 € TTC.

Monsieur FABRE Bertrand :

- Titre 126/2022 pour un montant de 142,71 € TTC.

Monsieur le Président propose l'admission en créances éteintes au compte 6542 pour un montant total de 142,71 € TTC.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

• Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en créances éteintes pour un montant total de 155,64 € TTC.

Madame WALLET Jennifer :

- Titre 51/2021 pour un montant de 124,40 € TTC ;

- Titre 80/2021 pour un montant de 31,24 € TTC.

Monsieur le Président propose l'admission en créances éteintes au compte 6542 pour un montant total de 155,64 € TTC.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

5 – INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

➤ **Renouvellement canalisation AEP PEHD 63mm – DOMVAST – Wicquigny**

Suite à des fuites importantes et indétectables sur le réseau d'eau en PVC desservant la ferme du Wicquigny, des travaux d'urgence ont été réalisés en janvier 2023 avant les semis des parcelles concernées.

Le renouvellement de 800 ml de canalisation en PEHD 63mm a été réalisé par l'entreprise SADE d'Abbeville pour un coût total des travaux de 25 212,00 € HT.

➤ **Remplacement du transformateur à la station de pompage de Boufflers et à la station de pompage d'Yvrencheux.**

Suite à l'avis d'appel à la concurrence le 28/03/2022 pour le remplacement des transformateurs dont les caractéristiques principales étaient :

- Fourniture d'un transformateur nouvelle norme 160 KVA avec la mise en conformité du poste, le matériel de sécurité et l'éclairage pour la station de Boufflers ;
- Fourniture d'un transformateur nouvelle norme 100 KVA pour la station d'Yvrencheux.

La signature avec l'entreprise ACTEMIUM a eu lieu le 28/10/2022.

Le montant total des travaux est de 74 950,00 € HT (54 870,00 € HT pour la station de Boufflers et 20 080,00 € HT pour la station d'Yvrencheux).

Nous les avons relancés par mail le 24/02/2023 pour une date estimative des travaux. Il nous a été répondu que les travaux pour la station d'Yvrencheux seraient effectués fin avril, début mai et qu'aucune date n'était encore prévue pour les travaux à la station de Boufflers.

➤ **Renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Boufflers.**

Suite à l'avis d'appel à la concurrence le 08/12/2022 pour le renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Boufflers dont les caractéristiques principales étaient :

- Fourniture et pose de 435 ml en Fonte 150 ;
- Renouvellement des vannes de section ;
- Remplacement d'une trappe assistée pour l'accès au regard existant.

Les travaux devaient être réalisés avant avril 2023.

L'entreprise SADE d'Abbeville a été retenue pour un montant de 91 974,00 €uros HT.

La signature avec l'entreprise SADE d'Abbeville a eu lieu le 17/01/2023.

Les travaux ont débuté en février 2023.

Le raccordement du réseau AEP est prévu le 28/03/2023.

➤ **Renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Vitz-Sur-Authie.**

Suite à l'avis d'appel à la concurrence le 08/12/2022 pour le renouvellement de la canalisation eau et vidange du réservoir de Vitz-sur-Authie dont les caractéristiques principales étaient :

- Fourniture et pose de 300 ml en Fonte 150 ;
- Renouvellement des vannes de section.

Lors de l'analyse technique et financière, le coût des travaux d'abattage, dessouchage et évacuation des arbres a été estimé à plus de 10 000,00 €uros HT.

Ce coût étant trop élevé, une nouvelle consultation ou négociation sera effectuée auprès des entreprises.

➤ **Réalisation d'un système d'information géographique (SIG).**

Suite à l'avis d'appel à la concurrence le 08/12/2022 pour la réalisation d'un système d'information géographique (SIG) dont les caractéristiques principales étaient :

- Numérisation des plans du réseau sur SIG ;
- Création de la base de données ;
- Données linéaires – tronçon des réseaux AEP ;
- Objet de type point – Ouvrages de production, stockage, traitement ;
- Synthèse des résultats des fuites ;
- Programme de renouvellement.

La société SOGETI INGENIERIE a été retenue pour un montant de 15 300,00 €uros HT.

La signature avec la société SOGETI INGENIERIE a eu lieu le 17/01/2023.

L'opération a débuté en février 2023.

➤ **Travaux de réhabilitation du réservoir de Hiermont.**

Le marché avec l'entreprise RESINA S.A. a été notifié le 08/09/2022 sous le contrat N° 01-2022 pour un montant total de 165 739,54 €uros HT.

Depuis le 08/03/2023, l'alimentation en eau des communes de Hiermont et Bernâtre se fait par l'intermédiaire d'un By-Pass pour la durée des travaux de la cuve intérieure du château d'eau sur tour. Le SDIS, les communes de Hiermont et Bernâtre ont été informés de prendre toutes les précautions nécessaires en cas d'incendie.

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2023.

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous pour :

- l'affectation du résultat du compte administratif de l'année 2022 ;
- une répartition de l'excédent de l'année 2022.

🔗 Section d'investissement :

Compte 2158-0000 (Dépenses) + 100 000,00 €uros.

Compte 001-0000 (Recettes) + 28 733,00 €uros ;

Compte 021 (Recettes) + 441 911,00 €uros ;

Compte 1641-0000 (Recettes) - 370 644,00 €uros.

🔗 Section d'exploitation :

Compte 023 (Dépenses)..... + 441 911 ,00 €uros ;

Compte 6071 (Dépenses)..... + 10 000,00 €uros ;

Compte 61523 (Dépenses)..... + 439 965,00 €uros ;

Compte 6378 (Dépenses)..... - 6 000,00 €uros ;

Compte 701249 (Dépenses)..... - 10 712,00 €uros.

Compte 002 (Recettes) + 875 164,00 €uros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°1.

7 – QUESTIONS DIVERSES.

► Monsieur Ludovic DAULT, secrétaire du SIAEP de la Région de Gueschart, fait part à l'assemblée que la campagne des contrôles des hydrants des 22 communes rattachées au syndicat débutera dans le courant du mois d'avril / mai 2023.

► Monsieur Ludovic DAULT, fait part à l'assemblée qu'une campagne de relève manuelle des compteurs d'eau est prévue dans le courant de l'année.

Un courrier sur les jours de passage de nos agents sera envoyé à chaque Mairie des communes rattachées au SIAEP de la Région de Gueschart.

► Monsieur Ludovic DAULT, fait part à l'assemblée des difficultés rencontrées à atteindre le quorum lors des réunions du comité syndical.

La convocation des délégués du SIAEP de la Région de Gueschart est envoyée par voie dématérialisée sur le site de Somme Numérique dans le délai légal de la réglementation. Nous sollicitons les délégués à répondre dans l'onglet « Votre réponse » par oui ou non de leur présence sur la messagerie de Somme Numérique.

► Monsieur Ludovic DAULT, fait part à l'assemblée de l'augmentation importante du coût de l'énergie. La suppression de Gueschart alimente en eau la commune de Conteville ainsi que le remplissage du réservoir de Hiermont.

Une étude pour la réhabilitation du réservoir de Conteville d'une capacité de 100 m³ sera réalisée.

► Monsieur Vincent MARQUANT, délégué de la commune de Conteville, demande des informations sur le réseau d'eau desservant la desserte de Madame BRIDAUX Simone.

Monsieur Vincent MARQUANT évoque un tuyau après compteur qui passe sur le terrain du Département pour alimenter l'habitation. Il faut se questionner sur la responsabilité, en cas de fuite et de besoin de réparation ou remplacement, de cette partie de canalisation ?

Monsieur Ludovic DAULT informe l'assemblée qu'à l'origine un compteur d'eau alimentait uniquement la Briqueterie de Conteville. La canalisation principale s'arrête à la limite de la sortie du village « Rue de la Gare ».

Des permis de construire ont dû être délivrés par la commune de Conteville aux maisons « Rue de la Route Départementale Gare N°267 » sans l'existence d'une voie canalisée par l'eau.

La séance est levée à 21h45.